

de-santé, tel que proposé par les créditistes, le gouvernement remet un bon à chaque père de famille au Canada. Une fois par année, le gouvernement remet un bon à chaque célibataire au Canada. Ces bons ne valent que pour l'achat d'une police d'assurance-groupe qui couvrirait l'hospitalisation, les soins médicaux et l'ensemble des soins médicaux pour chaque citoyen canadien.

Un père de famille se présenterait avec son bon à la compagnie d'assurance de son choix, que ce soit la *Sun Life*, la *Crown Life*, la *Société des Artisans*, la *Solidarité*. Toutes les compagnies d'assurance vendent de l'assurance-groupe. Nous en avons dans l'entreprise privée; j'en ai dans mon commerce et tous mes employés, leur femme et leurs enfants sont assurés en vertu d'une assurance-groupe. Or, le père de famille choisit son plan. S'il choisit un plan dont le prix est supérieur à la valeur du bon fourni par le gouvernement, le père de famille paye la différence. La même chose s'applique dans le cas du célibataire, mais le père de famille, comme le célibataire, conserve sa liberté de choix. On choisit la compagnie qui nous offre le meilleur plan d'assurance-groupe.

Dans le domaine du garage, nous avons choisi, à un moment donné, une compagnie d'assurance, et une compagnie concurrente est venue nous offrir un meilleur plan. Une autre est venue enfin nous offrir un plan supérieur. Nous avons toujours choisi le meilleur plan, celui qui nous offrait les meilleures garanties et les meilleurs avantages pour le dollar que nous devons verser.

Monsieur l'Orateur, la même chose existerait sur le plan national. Le père de famille choisirait la compagnie et le plan d'assurance-groupe qui conviennent à sa femme, à ses enfants et à lui-même. A ce moment-là toute la famille, sans exception, serait assurée pour les soins médicaux et bénéficierait de l'assurance-hospitalisation. En même temps, nous pourrions remplacer le système actuel d'hospitalisation gouvernemental par un régime d'hospitalisation en vertu duquel le patient déciderait car aujourd'hui, dans bien des cas, c'est le gouvernement qui choisit pour le patient, c'est le gouvernement qui dit au patient: c'est dans telle chambre que tu dois aller. On oublie même le nom du patient, on lui donne un numéro: monsieur le patient 438, monsieur le patient 32, monsieur le patient 12, monsieur le patient 8. On ne tient plus compte de la personnalité humaine, ce n'est plus qu'un numéro que le gouvernement peut transporter d'un coin à l'autre, d'un hôpital à l'autre, dans la province de Québec comme dans d'autres provinces canadiennes.

Monsieur l'Orateur, le dividende-santé serait une solution qui coûterait moins cher au

gouvernement que ce qu'il lui en coûte actuellement pour les programmes d'hospitalisation et que ce qu'il lui en coûtera pour les régimes médicaux tels que préconisés par le bill C-227.

En vertu du bill C-227, il ne sera pas possible d'acquitter la totalité des frais. Non, en vertu de ce bill C-227 le gouvernement contribuera au service assuré de soins médicaux encourus par les provinces.

La province de l'Alberta dit au gouvernement fédéral: nous n'avons pas besoin de vous autres, notre programme va bien. La province de Québec dit au gouvernement fédéral: ne venez pas vous mettre le nez dans nos affaires, c'est nous qui réglerons cela.

Et voilà que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) nous dit: non, non, vous ne voulez pas, mais nous irons vous aider quand même. Avec quoi? Avec les taxes qui seront perçues dans la province de Québec et dans les autres provinces. C'est pour cette raison que le premier ministre du Québec criait, pendant la dernière campagne électorale provinciale: Messieurs, remettez-nous 100 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers, remettez-nous 100 p. 100 de l'impôt sur le revenu des corporations, remettez-nous les fonds que vous venez chercher chez nous et nous allons pouvoir nous administrer. A mon avis, le premier ministre Johnson, de la province de Québec, a raison de réclamer 100 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement fédéral donne raison, actuellement, au premier ministre de la province de Québec en présentant une loi autorisant le Canada à contribuer aux frais des services médicaux assurés dans la province de Québec et dans toutes les autres provinces.

Calculez combien le gouvernement fédéral paiera à la province de Québec. Il en coûtera une somme énorme seulement pour l'administration, laquelle sera acquittée à même les impôts sur le revenu perçus dans la province. Pourquoi ne pas laisser cet argent à la province pour qu'elle applique son programme. Et ce sera à elle de décider si ce doit être un programme socialiste ou réellement libre. Il y a toute la différence du monde entre un régime imposé par un gouvernement et un programme choisi par un individu. Ce n'est pas la même chose. Nous préférons le régime médical assurant le dividende-santé, choisi par le Canadien, choisi par le citoyen, choisi par la personne humaine, et non pas un programme imposé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, par le gouvernement fédéral ou par le gouvernement provincial.

Nous voulons la liberté de choisir pour tous et chacun. Il n'y en a pas un d'entre nous, ici, au Parlement, qui ne désire pas conserver